

«POUR MOI, LE CAUCHEMAR CONTINUE»

ASSURANCE Le long combat contre une assurance de Sandrine Curchod, victime en 2005 d'un accident de la route qui l'a obligée à changer de vie.

TEXTE PATRICK BAUMANN

Elle a perdu deux centimètres de sa jambe droite. Et quand il pleut, comme ces jours-ci, la douleur se réveille, remonte jusqu'à la hanche, lancinante comme une vieille ennemie que l'on croyait neutralisée et qui se rappelle soudain à votre mauvais souvenir. Pourtant, ce n'est pas une douillette Sandrine Curchod. Cette brunette de 36 ans a une silhouette athlétique, la poigne de Rambo et de l'acier dans le regard. A tel point qu'on se dit que ses ennemis doivent faire gaffe: cette fille-là n'est pas du genre à rendre les armes, même si elle s'avoue usée parfois par son combat. Huit ans qu'elle souffre des séquelles d'un accident de moto qui a bouleversé sa vie, mais aussi celle de ses proches, et surtout qui l'a obligée à changer totalement d'existence, de canton, de métier.

Quitter Genève pour travailler à la vallée de Joux, rendre son uniforme de policière municipale pour un tablier d'ouvrière en horlogerie. Tout ça à cause d'une invalidité de 31% qui a réduit à néant ses espoirs d'avancement dans la police genevoise fondés aussi sur ses capacités sportives.

Au-delà de la triste fatalité, Sandrine se bat aussi pour faire valoir ses droits, obtenir des réparations financières auprès de l'assureur du propriétaire du véhicule qui a percuté sa moto. C'est cela qui la révolte le plus. On lui fait des misères alors que la victime, comme elle le répète, c'est elle! «Si je n'avais pas eu la niaque, je me serais déjà pendue!»

LONGUE CONVALESCENCE

Mais reprenons par le début: 4 août 2005, une route sur la commune de Saint-Maurice. Sandrine est au guidon de sa moto avec une amie. Une voiture les percute. Choc de plein fouet sur le flanc droit. La passagère de Sandrine est éjectée, toutes deux souffrent de multiples blessures dont une fracture du fémur. Ouverte chez la jeune policière, ce qui aggrave encore son état puisqu'elle va contracter par la suite une ostéomyélite due aux germes qui sont entrés en contact avec l'os. Quatre opérations. Deux ans à se reconstruire physiquement. Comble de la mauvaise conduite, le conducteur fautif, qui avait emprunté la voiture, part se réfugier dans un motel avant de revenir nonchalamment sur les lieux de l'accident.

Quand elle revient sur ces faits, la révolte gronde chez Sandrine. «Pour lui, l'affaire

PAPERASSE

Dans son appartement de Ballaigues, Sandrine Curchod avec l'énorme dossier qui représente son combat pour faire valoir ses droits.

est close. Il a été condamné, en 2006, à deux semaines de jours amende avec sursis de deux ans et 500 francs d'amende pour lésions corporelles graves par négligence. Pour moi, le cauchemar continue!» L'assurance RC du propriétaire du véhicule, la Nationale Suisse, a reconnu la responsabilité de son assuré mais fait la sourde oreille. «Elle ne répond pas à mes courriers ou à ceux de mon avocat. Je n'ai pas de nouvelles d'elle depuis octobre 2012. Cette assurance mégote sur tout, ne s'est pas présentée aux deux séances de conciliation auprès du juge à Saint-Maurice. Mis à part quelques avances versées, rien, comme si elle jouait la

carte du pourrissement de la situation.»

Sandrine Curchod a posé son dossier sur la table du salon. Elle habite désormais à Ballaigues un appartement tout en noir et blanc, tranché, comme son caractère. Des milliers de pages qui pèsent au propre comme au figuré. Parmi elles, le montant de son préjudice, calculé par son avocat, qui se monte à 1 270 846 francs.

AVENIR PÉJORÉ

Une somme importante mais fondée sur les tables en vigueur. Le tort moral, estimé à 30 000 francs, n'y occupe qu'une petite place, le reste étant dévolu aux frais d'avocat,

pertes de gain, dommage de rente, atteinte à l'avenir économique. Car ce n'est pas du passé et du simple présent qu'il s'agit, mais de ce que Sandrine aurait pu gagner jusqu'à l'âge de 64 ans. Aujourd'hui, l'ex-policie travaille comme ouvrière en horlogerie dans une prestigieuse maison au Sentier. Elle a accepté, fin 2010, le premier job à durée indéterminée qui se présentait et touche 56 000 francs par an, soit environ la moitié de son salaire d'avant. «Le montant versé par mon assurance perte de gain ne couvre de loin par la différence.»

En septembre 2012, la Nationale a estimé par téléphone vouloir lui verser

850 000 francs. Un mois plus tard, l'indemnité avait passé à 60 000 francs. «En octobre, ils m'ont proposé une somme de 13 000 francs pour solde de tout compte. Cela m'a tellement choquée que j'ai été mise sous antidépresseurs», s'insurge la jeune femme.

«En quarante ans de métier, je n'avais jamais vu une assurance se comporter de la sorte, nous confie dans la foulée son avocat, M^e Antoine Zen-Ruffinen, ancien bâtonnier valaisan. Ma cliente a été exemplaire dans son comportement, acceptant une reconversion difficile, de changer de domicile, de percevoir un salaire inférieur à ce qu'elle touchait. L'attitude

de la Nationale est lamentable et mérite d'être dénoncée publiquement!»

De plus, Sandrine Curchod n'est pas seule à se battre. Sa passagère, Isabelle M., rencontre, semble-t-il, les mêmes difficultés auprès de la même assurance.

PAS DE SURINDEMNISATION

Contactée, la Nationale Suisse rejette toute responsabilité, invoquant des documents qui ne lui ont pas été fournis. A ses yeux, «la plus grande partie du dommage survenu est couverte par l'assurance sociale» et il n'y a pas lieu, selon le droit suisse, de «surindemniser» la victime.

Une réponse bottée en touche par l'avocat de Sandrine qui se réserve le droit de porter l'affaire au pénal. «Je sais bien qu'il y a des millions en jeu, soupire la jeune horlogère, car la Nationale devra rembourser aussi l'AI et mon assurance perte de gain. Pourquoi me traiter ainsi? Pour m'avoir à l'usage, que j'accepte des indemnités à la baisse?» La jeune femme le répète encore et toujours, elle n'abandonnera pas la partie. Même si c'est la photo de Roger Federer, ambassadeur de la Nationale Suisse, qui orne la page d'accueil de son site web. Un champion qui, selon l'assurance, «incarne mieux que quiconque nos valeurs essentielles». ■

1 Pour des raisons de congés d'été, nous ne pourrions être présents à cette audience et vous informons avoir demandé un report de cette date au Juge de Commune.



RECONVERSION DIFFICILE

- 1 Un extrait d'une lettre de la Nationale donnant pour raison de son absence à une séance de conciliation un motif bien léger: des congés d'été!
- 2 Avril 2003, Sandrine en plein exercice de rappel dans le cadre de sa formation d'agente de sécurité municipale. Elle prêtera serment quelques semaines plus tard.
- 3 Les séquelles de son accident obligent cette sportive aguerrie à changer de métier. En juin 2010, elle obtient son CFC d'horlogère praticienne. Aujourd'hui, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les montres sont devenues une passion.